

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LA FORMATION D'AUXILIAIRE DE SANTÉ CRS

Nombre de participants¹ et déroulement du cours

Afin d'assurer un parfait déroulement du cours, il est fixé, pour chacun d'eux, un nombre minimal et un nombre maximal de participants. Si le nombre minimal de participants est insuffisant, le cours n'a pas lieu. Les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des dossiers. Ceux-ci sont pris en compte pour autant qu'ils soient complets.

Admission au cours

Y est admis, toute personne ayant satisfait aux exigences requises par la procédure de sélection et qui s'est acquittée du montant de Fr. 1'300.- correspondant à 50% du prix du cours. L'admission et les dates du cours sont alors confirmées par courrier.

Désistement

Une fois le candidat admis au cours, tout désistement entraîne des formalités administratives. En fonction de la date du désistement, il est consenti une dispense partielle ou totale du paiement du cours. Les dispositions à ce sujet sont les suivantes :

- Le candidat adresse une lettre de désistement au secrétariat du service des cours.
- La date de réception du courrier fait foi.
- Le remboursement des frais de cours s'effectue selon les modalités suivantes :

Date du désistement	Montant dû :
Entre 30 et 20 jours avant le début du cours	20 % (du prix total du cours)
Entre 19 et 08 jours avant le début du cours	40 % (du prix total du cours)
Entre 07 et 00 jours avant le début du cours	80 % (du prix total du cours)
Dès le premier jour du cours	la totalité du prix du cours est dû

Exclusion d'un cours

La Responsable des cours se réserve le droit d'exclure un ou plusieurs participants d'un cours, en précisant les motifs.

Déroulement du stage

Le stage pratique fait partie de la formation d'Auxiliaire de santé CRS. Sa durée est de 15 jours ouvrables et il est non rémunéré. Le stage peut débuter au plus tôt 1 mois après la fin de la partie théorique du cours. Cependant, pour pouvoir réaliser son stage, le participant doit avoir réussi les évaluations sommatives théorique et pratique et s'être acquitté du prix du cours. Si le participant n'a pas respecté les conditions de stage (fiche de référence, période de stage, contact avec la formatrice pour l'enseignement clinique ou autre), son stage sera considéré comme Non Acquis. Il aura la possibilité de recommencer la procédure une seule fois et de faire un seul stage. Un courrier explicite lui sera envoyé par la responsable du cours.

Remédiation :

Le participant au cours a la possibilité de refaire 1 fois son examen sommatif écrit, pratique et/ou son rapport de stage en cas de Non Acquis au premier examen.

Attestation de cours

Après avoir satisfait aux exigences de la formation et payé le cours dans son intégralité, le participant reçoit le certificat « Auxiliaire de santé CRS ».

Assurance

Pour tous les cours, nous déclinons toute responsabilité pour les éventuels dommages subis. Chaque participant doit dès lors souscrire lui-même à une assurance suffisante.

Modification

La Croix-Rouge Valais se réserve le droit de procéder en tout temps à des modifications des programmes, des prix ainsi que des conditions générales.

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions ci-dessus :

Nom :

Prénom :

Signature :

(si vous êtes sous tutelle, signature du tuteur)

1 Tout le document se lit aussi bien au masculin qu'au féminin.